PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'UNAF 64 EN DATE DU 30 AVRIL 2022

Le Comité Directeur de l'UNAF 64 s'est réuni le samedi 30 avril 2022 à 09H30, en présentiel dans la commune de Jurançon et en visioconférence depuis Saint-Palais.

Tous les membres du Comité ont été convoqués :

- M. CHABRY Laurent (Président et Secrétaire Général)
- M. CHARLET Jérémy (Vice-Président et Trésorier Général)
- M. RODRIGUES Théo (Délégué Juridique Départemental)
- M. HIRIGOYEN Yonn (Représentant Jeunes Arbitres - secteur Basque)
- M. TCHAMTE Arthur (Représentant Adjoint Jeunes Arbitres - secteur Béarn)

Présents : MM. CHABRY Laurent en visioconférence, Jérémy CHARLET, RODRIGUES Théo, HIRIGOYEN Yonn, TCHAMTE Arthur.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Etat sur les adhésions (saison 2021-2022).
2. Validation des PV de la réunion du Comité Directeur du 19 mars 2022.
3. Etablissement du bulletin d'adhésion pour la saison 2022-2023.
4. Organisation de la prochaine Assemblée Générale.
5. Création et constitution de la boutique (articles, fournisseurs, prix de revente, etc…
6. Diffusion du Procès-Verbal de la présente réunion.

Résolutions :

1. Etat sur les adhésions (saison 2021-2022) :

Au 31 mars 2022, l'UNAF 64 compte désormais 38 adhérents à jour de leur cotisation, dont 5 arbitres de moins de 15 ans.
Nous espérons les retrouver dès l'Assemblée Générale à venir et la saison prochaine renforcés par l'adhésion de nombreux autres.

Pour rappel :

De manière à protéger les plus jeunes d'entre nous, les arbitres de moins de 15 ans (jusqu'à U15 saison courante) sont automatiquement affilié(e)s gratuitement à l'UNAF 64 dès leurs débuts dans l'arbitrage.

2. Validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 19 mars 2022 :

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 19 mars 2022 est soumis à la validation des membres du Comité Directeur qui n'ont émis aucune observation et l'approuvent à l'unanimité.

3. Etablissement du bulletin d'adhésion pour la saison 2022-2023 :

Actuellement une grille de cinq tarifs différents sont proposés aux futurs adhérents et renouvelants, comme suit :

- Arbitre senior = 35.00€
- Ancien arbitre = 30.00€
- Jeune arbitre de moins de 21 ans = 25.00€
- Jeune arbitre de moins de 15 ans = Gratuit
- Sympathisant = 30.00

D'une part les « prestations » ne sont pas les mêmes en fonction de la qualité de l'adhérent (en activité ou pas, sympathisant) ; un ex-arbitre a moins de probabilités de demander le bénéfice de l'assistance juridique qu'un arbitre en activité.

D'autre part la mise en page et les détails descriptifs du bulletin ne sont pas assez explicites.

Une proposition de refonte de la grille tarifaire pour la saison 2022-2023 est produite par le Président et soumise à l'approbation du Comité Directeur.

Ainsi après échange entre les membres, la nouvelle grille tarifaire est scindée en trois catégories distinctes :

- Arbitre en activité
- Ancien(ne) arbitre
- Sympathisant(e)

La première est scindée en trois sous-catégories mieux détaillées :

- Senior(e)
- Jeune arbitre de moins de 21 ans (né(e)s à partir du 01-01-2002)
- Jeune arbitre de moins de 15 ans (né(e)s à partir du 01-01-2008)

Les deux autres ne contiennent pas de sous-catégorie.

Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

- Arbitre en activité :
  - Senior(e) = 35.00€
  - Jeune arbitre de moins de 21 ans (né(e)s à partir du 01-01-2002) = 25.00€
  - Jeune arbitre de moins de 15 ans (né(e)s à partir du 01-01-2008) = Gratuit
- Ancien(ne) Arbitre : 25.00 €
- Sympathisant(e) : 25.00 €

Un nouveau bulletin d'adhésion est donc réalisé (cf. annexe 1) ; le Comité Directeur valide ce bulletin à l'unanimité.

La gratuité pour les arbitres de moins de 15 ans est nationale, en revanche l'adhésion automatique de ces jeunes arbitres est de la volonté de l'UNAF 64, et ce dans le but d'accompagner et protéger les très jeunes arbitres dès le début de leur activité arbitrale.

4. Organisation de la prochaine Assemblée Générale

L'Assemblée Générale 2022 de l'UNAF 64 aura lieu le samedi 25 juin 2022 à 09H00 à Jurançon.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil du Président
2. Mots des invités
3. Présentation du bilan moral de la saison 2021-2022
4. Validation du bilan moral
5. Présentation du bilan financier de la saison 2021-2022
6. Validation du bilan financier
7. Validation du bulletin d'adhésion 2022-2023
8. Remise de médaille UNAF
9. Distribution des mallettes UNAF aux adhérents des saisons précédentes
10. Installation d'une boîte à idées (articles boutique, activités…)
11. Diffusion du Procès-Verbal

L'Assemblée Générale se conclura par un apéritif et une grillade-party à 5,00€ au foyer de l'Union Jurançonnaise. Après le repas, un tournoi de pétanque ou sur console de jeux en fonction du temps sera proposé aux participants.

5. Création et constitution de la boutique (articles, fournisseurs, prix de revente, etc…

Au démarrage de la boutique, les articles suivants seront proposés :

- Tasse « mug » personnalisée « UNAF 64 » à 8,00€ l'unité
- Poignet éponge avec zip personnalisé « UNAF 64 » 6,00€ l'unité
- Pièce jeton « toss » personnalisée « UNAF 64 » à 2,00 l'unité
- Malette UNAF à 4,00€ l'unité

6. Diffusion du présent Procès-Verbal :

M. CHABRY Laurent est chargé de procéder à la diffusion du présent Procès-Verbal.

Fait à le 30 avril 2022
Pour le Comité Directeur de l'UNAF 64,

Le Vice-Président
Trésorier Général
Jérémy CHARLET

Le Président
Secrétaire Général
Laurent CHABRY

ANNEXE 1

DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'UNAF 64

EN DATE DU 30 AVRIL 2022

JE COLLE MA PHOTO ICI

Bulletin d'adhésion
2022 – 2023

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département ou Pays de naissance :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

Club d'appartenance (arbitre en activité) :
(Si indépendant inscrire la mention « Indépendant »)

★ **Montant cotisation Arbitres en activité :**	**Senior**	**35 €**	☐
	Jeune (- de 21 ans)	**25 €**	☐
	Jeune (- de 15 ans)	**Gratuit**	☐
	★ **Cocher la case correspondante**		
★ **Montant cotisation sans activité arbitrale :**	**Ancien Arbitre**	**25 €**	☐
	Sympathisant	**25 €**	☐
	★ **Cocher la case correspondante**		

Par CB sur le site : https://www.unaf64.fr/

Par virement bancaire :
IBAN : FR76 1690 6400 2351 0907 7310 397

Par chèque à l'ordre de l'UNAF 64
à retourner à l'adresse suivante :

UNAF 64
Chez M. CHABRY Laurent
Maison Belatxa
52 Route d'ihitzague
64120 Aïcirits-Camou-Suhast

CADRE RESERVE A L'UNAF 64	
	Chèque N° :
	Numéraires :

Pour rappel : Il y a encore des clubs en infraction aux statuts de l'arbitrage, l'un d'entre eux peut sûrement vous accueillir, renseignez-vous auprès du District pour les connaitre. Certains peuvent vous offrir la licence et/ou la cotisation.